



Fiche terminologique n°239

TERME ÉTUDIÉ : **homeroom teacher**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES : **home-class teacher; homeroom adviser**

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DOMAINES : enseignement et apprentissage : enseignement élémentaire, enseignement secondaire

DÉFINITION : "A teacher who is assigned to a homeroom to which pupils report during the day for administrative purposes, who is responsible for some formal records relating to the pupils, and who often serves as the pupils' counselor, advising on such matters as schedule planning, course planning, extraclass activities, vocations, health, leisure-time activities, and social behaviour."

CONTEXTE : "Ontario education policy currently provides for each student to relate to a teacher who can indeed act as an adviser. In grades 7 and 8, it is the homeroom teacher who takes responsibility for guidance of a group, as well as making decisions that relate personal needs to learning needs. The homeroom teacher maintains close contact with each student [...]."

TERME ÉTUDIÉ : **titulaire**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES : **chargé / chargée de classe**

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DÉFINITION : Enseignante ou enseignant qui assume la responsabilité d'un groupe d'élèves, qui soutient et guide ces élèves et qui assure la communication entre ceux-ci et les autres enseignants et enseignantes, la direction de l'école, le personnel professionnel et la

CONTEXTE : « Le titulaire a une tâche d'enseignement équivalente à celle de ses collègues. [...] Entre 35 et 60 p. 100 du temps d'enseignement du titulaire est réservé à son groupe d'élèves. L'organisation de l'école et le regroupement des matières influent sur le temps de présence du titulaire avec son groupe. »

JUSTIFICATION : Le Réseau remarque l'usage de longue date du terme « titulaire » pour exprimer la notion à l'étude. De fait, Le Dictionnaire québécois d'aujourd'hui donne comme sens «vieilli» de titulaire : «enseignant responsable d'une classe». Cependant, le Réseau constate que cette acceptation est couramment utilisée à l'heure actuelle au Canada. Aussi, bien que l'Office de la langue française du Québec recommande le terme «chargé / chargée de classe», le Réseau retient plutôt «titulaire» qui semble largement sanctionné par l'usage. Le terme «titulaire» a en outre l'avantage d'être épícène, d'être court et maniable et d'offrir la possibilité de dérivations intéressantes, comme «titulariat», par exemple.

DATE DE RÉDACTION : juin 1996